

DÉCHETS : RÈGLEMENT DE COLLECTE

BAC ORDURES MÉNAGÈRES : BAC NON CONFORME ET/OU NON TRIÉ = NON COLLECTÉ



= Déchets ménagers, issus de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et qui ne créent pas de risques pour les personnes et l'environnement.

Déchets placés dans des sacs plastiques fermés hermétiquement, dans le bac roulant :

- Poignée du bac côté route,
- à maximum 1,50 m de la chaussée
- Le bac doit être fermé.
- Aucun déchet hors du bac ne sera collecté.



Un seul bac par foyer, maxi 60kg (l'utilisation d'une 2^{ème} poubelle n'est pas autorisée).



DECHETS EXCLUS dont la présence entrainera le REFUS DU BAC :



Gravats, déchets verts, cendres, bois, verre, peintures et assimilés, textiles, pneus, équipements électriques et électroniques...



LES BACS DOIVENT ETRE SORTIS LA VEILLE DE LA COLLECTE ET RENTRES LE SOIR MEME.

COLLECTE SÉLECTIVE



DANS LE SAC JAUNE : Boîtes de conserve, papiers, magazines, journaux, bouteilles en plastique, barquettes, pots de yaourt, sachets en plastique
(= TOUS LES EMBALLAGES + LES PAPIERS)

Sacs au sol placés à maxi 1,50 m de la chaussée, visibles, et bien fermés.



DECHETS EXCLUS dont la présence entrainera le REFUS DU SAC

Nourriture, textiles, mouchoirs, papier déchiqueté, ordures ménagères etc...



De nombreuses solutions de tri existent : sacs jaunes, bornes pour les textiles (parking de supermarchés), conteneurs de tri du verre, déchèteries, composteurs. Plus d'infos sur www.evodia.org.